

République Française

COMMUNE DE JAULGONNE Compte rendu sommaire de la séance du 28 Avril 2008

L'an deux mil huit, le Vingt-huit Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Micheline MARCHAND – Maire,

Etaient présents : Mme M. MARCHAND – Mr L. SIMONET – Mr J.M. HERAULT – Mme A. BRUNEAU -Mme I. MARCHAND-LARUE – Mr G. MATHIEU –Mme C. DUSSART -Mr D. BEAUMONT – Mr E. ROBY – Mr P. DUBAUX – Mme N. RABINEAU – Mme J. TELLIER – Mr S. MOROY
Absents : Madame Anne MARICOT – Monsieur Patrick TARAMINI Monsieur Philippe DUBAUX a été élu secrétaire de séance.

TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES EN 2008

Le Conseil Municipal décide de ne pas réviser, en 2008, les taux communaux de ces quatre taxes et de reconduire purement et simplement ceux votés pour l'année précédente, soit :

**TAXE d'HABITATION : 10,73 % TAXE
FONCIERE (Propriétés Bâties) : 11,01 % TAXE
FONCIERE (Propriétés Non Bâties) : 14,03 %
TAXE PROFESSIONNELLE : 9,66 %:**

Arrivée de Madame Anne MARICOT

BUDGET UNIQUE ANNEE 2008

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget unique de l'année 2008, réellement équilibré et arrêté comme suit:

**Section de Fonctionnement : RECETTES 448.361,78 €uros Section de
Fonctionnement : DEPENSES 448.361,78 €uros Section d'Investissement :
RECETTES 247.167,25 €uros Section d'Investissement : DEPENSES 247.167,25
€uros**

Pour le local associatif 9 Rue du Châtelet à JAULGONNE (ancienne classe du C.M.1.) une étude sera faite pour la répartition des factures de fuel de chauffage entre Madame THULLIETTE (locataire du logement) et le local associatif occupé maintenant par le Club du 3° Age.

PLACEMENT COMPTE A TERME

Le Conseil Municipal accepte de placer une partie des fonds de trésorerie disponibles – COMPTE A TERME – pour un montant de 50.000,00 € (Cinquante mille €uros) sur une durée de six mois au Taux nominal de : 3,82% (taux actuariel 3,91 %) pour six mois.

PROLONGATION EMPLOI OCCASIONNEL SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Conseil Municipal **décide :**

- **DE RENOUELER** pour la période du 1° Mai 2008 au 30 Juin 2008 inclus, un emploi contractuel d'Adjoint Administratif de 2° Classe, à temps non complet (vingt heures hebdomadaires) qui sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade des Adjoints Administratifs de 2° CLASSE, ou à défaut par un agent contractuel.
- **DECLARE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé dans cet emploi seront inscrits au budget de l'année 2008, chapitre 12, articles 6413,6451,6453 et 6455

TRAVAUX REFECTION DE TOITURE – IMMEUBLE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention exceptionnelle au titre des crédits répartis par la Commission des finances du Sénat estimée à 50 % du montant hors taxes des travaux, soit 12.603,35 €uros et déclare que le complément du financement sera pris sur les fonds libres disponibles au Budget de la Commune.

TRAVAUX AMENAGEMENT « MAISON BERNIER » Remplacement quatre portes-fenêtres installation un oscillo-battant et deux portes coupe-feu

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer ces travaux, de les confier à l'Entreprise MATHIEU-BERGER à JAULGONNE aux conditions de son devis H.T.10.952,00 € TTC 13.098,59 € (devis annulant et remplaçant celui 24 Avril 2007 accepté par le Conseil Municipal en date du 21 Novembre 2007) et déclare que ces travaux seront imputés à l'article 2313-123 du Budget Unique de la Commune pour l'Année 2008 qui vient d'être voté.

La cheminée en place dans la partie destinée au réfectoire sera mise en vente (possibilité de déposer une annonce) et sera démontée.

TRAVAUX AMENAGEMENT « MAISON BERNIER »

Réfection carrelage

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer ces travaux, de les confier à l'Entreprise Patrick GORET à JAULGONNE aux conditions de son devis H.T.4.274,00 € TTC 5.111,70 € (devis annulant et remplaçant les deux devis précédentes en date du 4 Février 2008) et déclare que ces travaux seront imputés à l'article 2313-123 du Budget Unique de la Commune pour l'Année 2008 qui vient d'être voté.

QUESTIONS DIVERSES

Des chiens divaguent Route de Launay, un adulte a été mordu ce jour en bord de Marne par chien non tenu en laisse. La réglementation sera rappelée aux propriétaires d'animaux.

Stationnement : un arrêté sera pris pour réglementer le stationnement en face la Poste, Monsieur MANSIER – Voirie Départementale – sera consulté.

Réunion de la Commission Voirie Communale : Mercredi 13 mai 2008 à 18 h 30

Commission Environnement : Monsieur LARCHEVEQUE et Madame VIEIRA 45 Rue du Plessier ont demandé à être associés à cette commission.

Samedi 24 Mai 2008 les élus visiteront l'ensemble des bâtiments communaux – Les locataires des logements seront prévenus.

La Commission des Fêtes et le Comité des Fêtes de la Culture et des Traditions se réuniront le Mardi 6 Mai 2008 à 20 h 00 en Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Mardi 27 Mai 2008

